



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte Rendu Assemblée Générale Extraordinaire du CC Sud Madrid, 20 Juin 2017 – Ministère de l'Agriculture et de la pêche - MADRID

Les Compte-rendu des AGO du 21 juillet 2016 et de l'AGE du 12 mai 2017 ont été proposés pour adoption aux Membres, qui les ont validés en l'état. Le projet d'ordre du jour a aussi été validé.

Nouveaux statuts :

Avant d'entamer les échanges, le Secrétaire Général a rappelé les motifs ayant conduit à la réalisation de cet important chantier. Lors des Elections de 2015 en particulier, les statuts actuels du CC Sud avaient démontré de larges faiblesses juridiques. De plus il s'était avéré que les différentes versions linguistiques n'étaient pas similaires. Depuis lors, de nombreux échanges ont été réalisés, visant à refonder totalement les statuts du CC Sud. Dans les faits, et au travers des différentes évolutions réalisées, les dispositions obsolètes ont été éliminées. Toutes les faiblesses constatées ont été corrigées, principalement, grâce à une reprise des accords historiques, ou au travers de mécanismes couramment appliqués au sein des associations. Un effort de concision rédactionnelle a aussi été réalisé, et dans le même temps, il a été recherché une plus grande clarté en procédant à une large réorganisation. De manière générale, la version de Travail correspond donc en une reprise de l'existant, formel ou informel, et vise à la recherche d'un équilibre dans le fonctionnement du CC Sud.

De ce fait, la comparaison directe entre les statuts en vigueur et la Version de travail est impossible. Néanmoins, et comme convenu lors de l'AGE de Porto, d'importants efforts en matière de transparence et d'information ont été réalisés. Les modifications apportées pour aboutir à la version 7 apparaissent ainsi en mode apparent. Une note technique précise de manière globale l'esprit et la globalité des travaux réalisés. Des éléments d'information ont enfin été apportés afin d'expliquer le devenir de l'ensemble des propositions d'amendement reçues.

Les Membres ayant contribué à cet exercice délicat, et en particulier Maria Jose Rico et Luis Lerma ont été chaleureusement remerciés.

P. Melo a indiqué qu'il n'avait été tenu compte que de 3 des 27 propositions qui avaient été formulées par son organisation. Au delà de ce constat, deux points sont particulièrement à souligner selon lui. Il convient absolument que la Commercialisation soit représentée au Comité Exécutif. Compte tenu de la non volonté d'augmenter le nombre de sièges, cela pourrait être recherché par une rotation entre la transformation et la commercialisation. De plus, le nombre d'absences consécutives entraînant la perte du statut de Membre doit être ramené à 2 au lieu de 3. C. Canha a entendu les motifs ayant concouru au fait que les associations de femmes apparaissent dans les deux collèges, au sein de la typologie des organisations membres du CC Sud. Elle a remercié





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

les efforts réalisés pour que les associations représentatives des femmes apparaissent plus clairement dans ces statuts.

J. Gonçalves a soutenu l'intervention de P. Melo, tout comme L. Fernandes, qui a néanmoins aussi souligné dans son intervention le travail d'équilibre réalisé, et que cette proposition constituait une assez bonne direction politique.

L. Lerma a tenu à préciser le contexte l'ayant amené à formuler sa proposition et indiqué que des travaux visant en l'adoption d'un règlement intérieur, plus facilement modifiable, pourraient être entrepris. Il a également souhaité une meilleure apparition des GALPA.

S. Larzabal, S. López, et JM Trujillo sont intervenus pour indiquer souhaiter valider la Version 7, tout en convenant que d'ultérieures optimisations devraient être recherchées.

N. Sánchez Muñoz a aussi soutenu cette proposition, soulignant au passage que l'augmentation du nombre de sièges au Comité Exécutif était nécessaire afin d'augmenter sa représentativité.

MJ Rico a également indiqué soutenir cette version, quand bien même elle n'était pas forcément d'accord avec l'ensemble des retours et choix décidés, ayant tout particulièrement apprécié certains éléments (la perte de statut de membre au Comité Exécutif en cas d'absence répétée et meilleur affichage de organisations de femmes).

L. Fernandes a souhaité la suppression de l'article 11.2, afin d'éviter toute interférence négative de la part des Etats Membres quant à la participation de nouvelles structures.

G. Hussenot a souhaité l'optimisation rédactionnelle de l'article 11.B.5 (ajout Développement durable).

E. Roller (Chef d'Unité au sein de la DG Mare) est intervenue pour indiquer l'importance de cette rénovation statutaire, devant contribuer à assurer à l'avenir le bon fonctionnement du CC Sud. Cette modification ne doit pas être sous estimée. En lien avec la représentation de la Commercialisation, elle a précisé que le CC Marché était dorénavant la principale enceinte de travail sur cette thématique. Et qu'à terme, le CC RUP devrait devenir fonctionnel, tel que prévu par la PCP, avec son organisation reposant sur 3 bassins Maritimes.

S. Larzabal et J. López sont de nouveau intervenus pour militer en faveur de l'adoption de la Version 7 ce jour, cette version constituant un bon équilibre, et pour qu'à l'automne, cette même version soit optimisée.

La version 7 a donc été proposée pour adoption aux Membres. Elle a été adoptée à l'unanimité.

Proposition de nouvelle Désignation du Comité Exécutif





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Dans le contexte de suspension temporaire des ONG environnementales, et à la suite d'une réunion informelle tenue début mai à Bilbao, le Comité Exécutif a apprécié l'éventualité d'organiser une nouvelle désignation du comité Exécutif, qui serait à réaliser au moyen de l'autodétermination pour l'ensemble des familles du CC Sud.

Cette désignation revêtirait un caractère transitoire, puisque la période de mandature du CC Sud (2015 – 2019) ne serait pas modifiée.

Le Comité Exécutif a validé cette proposition, qui doit permettre un apaisement général au sein du CC Sud, et en particulier, de maintenir un haut niveau de crédibilité auprès des Institutions Européennes. Cependant, le Comité Exécutif a espéré que dans le cadre de la désignation à venir, la crédibilité du CC Sud ne serait pas menacée par la désignation d'organisations ne connaissant que très peu le fonctionnement du CC Sud, et espéré que toutes les sensibilités du collège autres groupes d'intérêt seraient bien représentées.

J. López a précisé, au nom des ONG environnementales, qu'il importait que toutes les sensibilités soient effectivement représentées au sein du comité exécutif. Et qu'il serait opportun que toutes les organisations relevant des AGI se rencontrent afin de définir la meilleure forme de les représenter. G. Hussenot et F. Gâtel ont apprécié ce positionnement et cette proposition et ont indiqué la soutenir.

L. Lerma a souhaité connaître le collège d'affectation des GALPA, souhaitant de manière plus globale un positionnement clair de ces structures entre collèges. Le Secrétaire Général a précisé que cette affectation, lorsqu'elle n'était pas évidente, devait respecter la méthode arrêtée par la Commission Européenne, et qu'elle s'appliquait principalement en cas de sollicitation de siège pour le comité exécutif.

Des échanges de vues ont eu lieu sur l'hypothèse de désigner les GLAC au sein des Comités Exécutifs, certains la jugeant inappropriée car ces structures sont d'ambition locale, d'autres au contraire la sollicitant. L. Lerma a précisé que c'était avant tout une meilleure visibilité qui était recherchée.

La proposition de rencontre/dialogue pour la répartition des sièges AGI ayant été très appréciée par l'ensemble des Membres, la proposition d'organisation d'une nouvelle élection a été validée à l'unanimité. Celle-ci sera organisée de manière conjointe avec les Groupes de Travail de l'automne du CC Sud, afin de limiter les coûts.

Questions Diverses :

- Un Congrès portant sur la Pêche Artisanale sera organisé à Conil de la Frontera les 5 et 6 Octobre 2017. Les Membres du CC Sud y sont espérés en nombre. Le secrétariat transmettra l'invitation sitôt qu'il aura reçu les éléments d'informations nécessaires.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Avant de clore la réunion, et de passer au verre de l'amitié afin de fêter les 10 ans du CC Sud, le Secrétaire Général a été très chaleureusement remercié pour le travail qu'il a réalisé.



Région
PAYS DE LA LOIRE

